

10_PDS-180



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 FEV. 2010

Scanné le - 3 FEV. 2010

POSTULAT

Demandant la mise en place d'un plan d'action cantonal contre la mendicité en compagnie de mineurs

Description de la situation

Encore inexistante il y a quelques années, la mendicité en compagnie de mineurs s'est récemment développée en ville de Lausanne et risque de se répandre dans d'autres villes du canton. Ce triste phénomène touche à la situation d'extrême précarité de mineurs ressortissants de Roumanie (plus communément qualifiés de « Roms ») ou d'autres pays d'Europe de l'Est. En Europe du Sud-Est, près de 600'000 enfants roms en âge de scolarité n'ont jamais fréquenté les bancs de l'école. Le faible taux de scolarisation entrave l'intégration des Roms sur le marché de l'emploi et est à l'origine de graves problèmes tels que la dégradation de quartiers entiers, la criminalité et la migration. Dans nos villes, cette mendicité semble s'exercer à deux niveaux. D'une part, les enfants de moins de 4 ou 5 ans, pas encore en âges d'être scolarisés sont mis en avant par leurs parents mendiants, voire infirmes. Ils leur arrivent parfois de passer toute la journée au même emplacement, assis ou couchés sur le sol, par des températures hivernales régulièrement en dessous de zéro. D'autre part, d'autres mineurs en âge d'être scolarisés, exercent de petits travaux illégaux (nettoyage spontané de vitres de voiture à l'arrêt aux feux, distribution de petites cartes en échange d'argent, etc.). Ces situations de mineurs placés dans des conditions d'extrême précarité à la limite de la légalité heurtent notre sens de la dignité. À tout le moins, nous pouvons supposer qu'ils n'agissent pas de leur plein gré et que même si ce devait être le cas, leur statut de mineur commande qu'ils soient protégés, afin que cessent ces mises en danger. Parallèlement, ces agissements à répétition choquent la population. Quand certains se décident à prévenir les autorités, ils sont souvent découragés de voir que pour plusieurs raisons leurs dénonciations demeurent souvent sans suite.

Recherches de solutions

Toutes les autorités en charge de la police, des services sociaux et de protection de la jeunesse tentent aujourd'hui de trouver des réponses à cette nouvelle situation complexe et très difficile à résoudre. Ainsi, l'adoption d'un Règlement interdisant la mendicité par la ville de Genève (proposition reprise par un postulat en faveur d'un Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne du 6 décembre 2009) n'a en aucun cas permis de réduire l'exclusion sociale subie par les Roms mineurs. Les deux types de sanctions prévues par le Règlement révèlent en réalité leur inefficacité. D'une part, les peines pécuniaires sont inapplicables pour des enfants et parents dont les « gains » journaliers sont estimés entre Frs. 10.- et 30.-. D'autre part, les mesures d'éloignement sont vaines pour des Roms, ressortissants d'Etats membres de l'Union Européenne (UE), et évoluant dans un espace de libre circulation en Suisse, comme dans l'ensemble de l'espace Schengen. Plus heureusement, l'adoption au niveau local de mesures de signalement et d'encadrement associées à des mesures coercitives ont produit des résultats tangibles (réduction de près d'un tiers de la pauvreté des enfants en Angleterre entre 1999 et 2007 sous le Gouvernement du Labour, désormais suivie par les Pays-Bas). Ces résultats ont été rendus possible grâce à l'idée selon laquelle « il y a toujours un pilote dans l'avion ». Tout signalement de quelque mineur que ce soit aux autorités suppose l'orientation du mineur et de ses parents vers un tissu associatif compétent, ou si nécessaire vers une structure de soin. Ce dispositif passe également par la pleine association du citoyen à sa mise en œuvre. Par conséquent, la perspective change. Plutôt que d'envisager uniquement des sanctions contre le mendiant ou le mineur travaillant dans l'illégalité, la responsabilité repose également sur le citoyen ou le passant qui doit être dissuadé de donner de l'argent au mineur. La plupart des spécialistes actifs en Roumanie et dans les autres pays d'où les Roms sont originaires, DDC incluse, soulèvent en effet l'effet délétère de l'aumône aux mendiants. Pour les enfants, l'aumône les dissuade de se rendre à l'école et les entraîne souvent dans une spirale de pauvreté.

Ces actions doivent s'accompagner de mesures d'accompagnement concrètes en matière de développement.

Un plan d'action en trois axes : encadrement social systématique, refus de l'aumône aux mineurs et projets de développements ciblés

La situation préoccupante des jeunes Roms suggère la mise en place d'un dispositif de prévention et d'actions coordonnées au plan communal et cantonal. La complexité du phénomène touche à la situation sociale de ces mineurs, à leur éducation et à leur sécurité. Par conséquent, il appelle des réponses impliquant une chaîne opérationnelle réunissant au plan communal et cantonal, services sociaux et ses mandataires (tissu associatif), services de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, services de la sécurité publique, avec l'appui au niveau cantonal, du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et du Service de la population (SPOP). Selon la Police, les Roms à Lausanne proviendraient pour la plupart de la même ville de Roumanie, soit d'Urziceni, située à 40 km de Bucarest. Par conséquent, il serait utile que la ville de Lausanne en concertation avec la DDC convienne d'un plan d'action avec la Municipalité d'Urziceni et si nécessaire des autres villes de la région concernées par le phénomène. Sur ce point, il importe de relever que la Suisse œuvre depuis de longues années en Europe du Sud-Est, tout particulièrement dans les Balkans occidentaux, où elle mène des projets bilatéraux concrets en faveur de la scolarisation des enfants et de la jeunesse roms et de leur accès à la formation professionnelle. C'est ainsi qu'elle a, dans le cadre de la Décennie rom lancée en 2005, participé au fonds de formation destiné à financer des programmes de formation et de bourses en faveur de la population rom. L'initiative, lancée par la Banque mondiale et la Fondation Soros et soutenue par l'ensemble des gouvernements de la région, vise à réduire l'écart de formation entre Roms et non-Roms dans les neuf pays dans lesquels le projet est conduit. En ce sens, le postulat de la Commission des affaires extérieures a été accepté en mars 2009 par le Conseil national avec le soutien du Conseil fédéral pour soutenir, dans le cadre du crédit-cadre pour la contribution à l'élargissement en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie, des programmes et des projets concrets destinés à améliorer les conditions de vie des Roms de Roumanie et de Bulgarie, notamment les possibilités d'emploi, l'accès à la formation, la prévention en matière de santé et l'intégration sociale (cf. Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, article 14 al. 3).

Par ce postulat, nous prions donc le Conseil d'Etat :

- D'étudier plus en avant la situation des mineurs, de leurs parents mendiants et de leurs travaux illégaux, quant aux lieux de provenance de cette migration, à son fonctionnement et à ces effets dans les villes du canton.
- D'étudier la faisabilité des mesures tant pour dissuader l'aumône que pour interdire l'implication des enfants dans l'activité de mendicité de leurs parents.
- De proposer sur cette base au Grand Conseil, un dispositif de prévention et d'action intégrant l'ensemble des services compétents, le SPJ, le SPOP, la DDC et les municipalités concernées, destiné à éradiquer la mendicité et le travail illégal de mineurs dans les villes du canton.

Bussigny, le 2 février 2010


Mireille Aubert

PS : renvoi en commission souhaité, pas de développement souhaité

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Bersth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoissier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognoz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Ventzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marlon Alette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre